

L'ALTISE DE L'AIRELLE

Nom latin : *Altica sylvia* Malloch

Nom anglais : Flea Beetle

L'altise de l'airelle (altise du bleuet) est un insecte communément rencontré dans les bleuetières du Québec. Les populations, parfois très élevées, peuvent entraîner des pertes de rendement causées surtout par les larves qui se nourrissent principalement du feuillage en développement dans les champs en végétation et, dans une moindre mesure, des fleurs. Typiquement, les dommages sont situés à la marge des feuilles (figures 1a et 1b). Les adultes se nourrissent aussi des feuilles et des fleurs et peuvent causer des dégâts considérables lorsque les populations sont très élevées.

Description



Figure 1a : Marge des feuilles rongées
Source : Joseph Savard, Groupe conseil Agri-vert



Figure 1b : Dommages au champ, vue générale
Source : Joseph Savard, Groupe conseil Agri-vert

L'altise du bleuet produit une génération par année. Elle présente quatre stades de développement : l'oeuf, la larve, la puppe et l'adulte (figure 2). Elle passe l'hiver au stade oeuf dans la litière en surface du sol. Les oeufs orange-jaune et de forme ovale mesurent environ 1 mm de longueur. Ils éclosent sur une période de 2 à 3 semaines au printemps.

Les larves se développent sur une période de 10 à 19 jours, selon la température, et passent par trois stades larvaires. Au dernier stade, la larve mesure 6 mm de longueur. Elle est brun foncé, presque noire (figure 3), et elle possède 3 paires de pattes sous le corps. Une fois son développement complété, elle se réfugie dans la litière du sol ou dans le sol jusqu'à une profondeur de 12 mm pour se transformer en pupes. De forme ovale et orangée, la pupes mesure de 4 à 5 mm de long. L'adulte émerge de 15 à 28 jours plus tard; la moyenne étant de 17 jours. De couleur bronze cuivré et de forme ovale, il mesure 5 mm de longueur (figure 4). Ses pattes arrière, très développées, sont adaptées et utilisées pour le saut. Dans la bleuëtière, le pic des populations d'adultes est atteint à la mi-saison. Les adultes s'accouplent de 10 à 14 jours après leur émergence. La ponte débute quelques jours plus tard. Les oeufs sont déposés près de la base des plants ou dans la litière, en surface du sol. La plupart des adultes ne survivent pas à l'hiver.

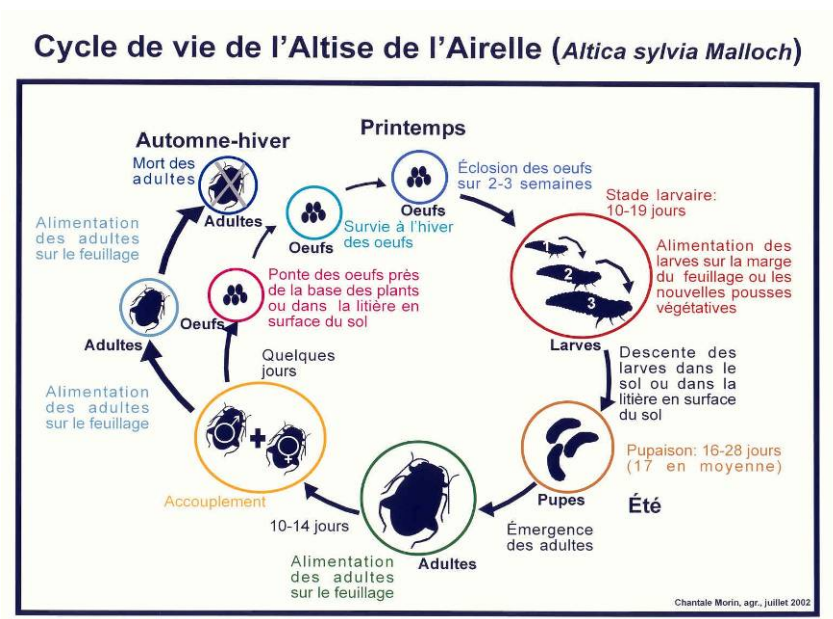


Figure 2 : Cycle biologique de l'altise du bleuët
 Source : Chantale Morin, Club Agroenvironnemental Côte-Nord



Figure 3 : Larve de l'altise
 Source : MAPAQ



Figure 4 : Altise au stade adulte
 Source Joseph Savard, Groupe conseil Agri-vert

La prévention

La taille des plants effectuée par le brûlage à tous les trois cycles de production peut faire diminuer les populations présentes dans un champ. Pour détruire les oeufs d'altise situés dans la litière du sol, le brûlage d'automne ou de printemps doit être très intense. Ce type de brûlage comporte toutefois des inconvénients, notamment le risque de détruire la matière organique et les organismes bénéfiques qui s'y trouvent.

Le dépistage

On évalue les populations larvaires de l'altise à l'aide d'un filet fauchoir dans les champs en croissance végétative ou en récolte. L'échantillonnage consiste à faire un demi-cercle de 180° avec un filet ayant une ouverture de 30 cm. Un échantillon est composé du nombre d'insectes recueillis dans 10 coups de filet. Il est recommandé de parcourir le champ en « zigzag » ou en formant un « W » et de se déplacer de 40 à 80 m entre chaque échantillonnage. Au moins 7 échantillons de 10 coups de filet doivent être pris par champ de 5 ha en culture.

Le dépistage est effectué par beau temps, puisque l'on capture moins de larves lorsque le feuillage est humide.

Bien que le seuil d'intervention n'ait pas été déterminé précisément, des recherches menées à l'Université du Maine démontrent qu'il faut envisager une intervention lorsque l'on obtient de 75 à 125 larves par 25 coups de filet.

Le dépistage au filet fauchoir des champs en végétation est plus difficile parce que les tiges sont très courtes au moment où les larves sont actives. Lorsqu'il y a présence d'altises, il est possible d'observer, dans les endroits où la reprise de la végétation est faible ou inexistante, des dommages sur les pousses qui n'ont pas encore émergé du sol. Des excréments et des dommages à la marge des feuilles peuvent également être visibles sur les plants émergés situés en bordure des secteurs où la repousse est faible.

Les méthodes de lutte

Les insecticides disponibles pour lutter contre l'altise sont présentés dans la fiche traitant des pesticides homologués dans la production du bleuet. En présence de populations préoccupantes, il est recommandé de consulter un conseiller agricole qui évaluera si l'intervention avec un insecticide est nécessaire.

En ce qui concerne les biopesticides, le spinosad et un champignon appelé *Beauveria bassiana* ont fait l'objet d'études au Nouveau-Brunswick et dans l'État du Maine. Ces deux produits ont démontré une bonne efficacité contre cet insecte. La matière active « spinosad » est homologuée pour la lutte contre l'altise dans la culture du bleuet sauvage et peut donc être utilisée au Québec. Quant à *Beauveria bassiana*, bien qu'il ait un potentiel intéressant, il est présentement interdit de l'utiliser au Québec, puisqu'il n'est pas homologué. Il pourrait toutefois être mis à l'essai et faire l'objet d'une demande d'homologation par les intervenants oeuvrant dans la production du bleuet sauvage.

Source : texte intégral tiré du *Guide de production du bleuet sauvage... dans une perspective de développement durable, feuillet 33, L'altise de l'airelle.*

Insecticides homologués

- SUCCESS 480 SC (spinosad 480 g/l) : **altise au stade larvaire**; les meilleurs contrôles s'obtiennent en appliquant le produit au stade larvaire précoce. Il faut appliquer de 165 à 220 ml de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage.
- ENTRUST 80 W (spinosad 80 %) : **altise au stade larvaire**; les meilleurs contrôles s'obtiennent en appliquant le produit au stade larvaire précoce. Il faut appliquer de 100 à 132 g de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage.
- ASSAIL 70 WP (acétamipride) : **altise au stade larvaire et adulte**; le délai de récolte est de 7 jours. Il faut appliquer de 136 à 160 g par hectare avec un volume d'eau d'au moins 200 litres par hectare. Pour le **stade adulte**, faire l'application d'ASSAIL 7 jours après l'observation des premiers adultes, puisque ces derniers vont commencer la ponte une douzaine de jours après leur apparition. Le dépistage des adultes se fait à la fin juin et au début juillet, soit avec un filet fauchoir ou des pièges englués.

Note

Ces insecticides sont toxiques à différents degrés pour les abeilles et autres pollinisateurs domestiques et indigènes. Donc, afin de ne pas causer de mortalité à ces pollinisateurs, il est **important** que l'application de ces insecticides, lorsqu'utilisés au **stade larvaire**, soit effectuée seulement sur les champs en végétation (pousse végétative). Il est important de faire un bon contrôle durant l'année de végétation afin de minimiser les dommages pour l'année suivante. L'application doit également être faite lorsque les pollinisateurs sont inactifs, c'est-à-dire le soir et la nuit. **Lire l'étiquette** du produit avant son utilisation.

Liens utiles

- L'altise de l'airielle, feuillet C2.1.0, ministère de l'Agriculture, l'Aquaculture et des Pêches, Nouveau-Brunswick (<http://www.gnb.ca/0171/10/c210f.pdf>)
- Guide d'identification *Alliés et Ennemis du Bleuets Nain*, Ève-Catherine Desjardins et Romain Néron
- *Guide de production du bleuets sauvage...* (www.spbq.ca)

Texte rédigé par :

Joseph Savard, technicien agricole, Groupe conseil Agri-vert

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN
PIERRE-OLIVIER MARTEL, agronome – Avertisseur
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ
Téléphone : 418 662-6457, poste 2868
Courriel : pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – Bleuets nain – 10 juin 2014